



Appel à projet interne 2014 « Maison de la création » Université Stendhal Grenoble 3

L'appel à projet s'inscrit dans le cadre de la Structure Fédérative de Recherche « Création, cultures, pratiques » relevant de la « Maison de la création ».

La Maison de la Création est conçue comme un dispositif de mise en synergie et de mise en visibilité de l'ensemble des recherches et des formations menées par l'université Stendhal-Grenoble 3, seule ou avec l'ensemble de ses partenaires de l'ESR autour des processus de création, dans tous les domaines : texte (littérature, écrit en général, création numérique), image (cinéma, BD, peinture, création numérique), arts de la scène (théâtre, danse, cirque), technologies éducatives (TICE) et toutes les formes d'hybridation de ces différents domaines.

Le principe de cet appel à projet a été discuté en COPIL Maison de la création le 24 septembre (voir compte rendu) ; puis en CODIR le 2 octobre 2013. Il a été validé lors de la Commission de la Recherche du 21 novembre 2013 (voir compte rendu).

Attendus :

- **1.** s'inscrire dans les grandes thématiques existantes de l'établissement, en particulier : « création et médiations », « cultures et technologies » ;
- **2.** rassembler des enseignants-chercheurs d'au moins deux de nos unités de recherche afin de permettre une recherche pluri ou interdisciplinaire ;
- **3.** être un projet incitatif pour une recherche émergente en cours de structuration ;
- **4.** provenir des activités en cours ou à venir ;
- **5.** associer recherche académique et recherche-action, ou recherche-expérimentation, ou valorisation ;
- **6.** mettre en place au moins un partenariat externe, avec la Maison de l'Innovation (UPMF) ou des institutions culturelles, économiques, sociales (Grenoble, Valence), ou d'autres acteurs non-académiques en région.

Procédure d'évaluation :

- a. **dépôt des dossiers** : secrétariat de la Direction de la recherche, après approbation des directrices/directeurs des unités concernées, au plus tard le vendredi 31 janvier 2014, 14 heures. Voir le document-type ci-après.
- b. **examen et classement** par trois membres* désignés de la Commission de la recherche et le Vice-président recherche selon les attendus présentés plus haut (au moins les critères 1, 2 et 6) - *non impliqués dans un projet examiné.
- c. **rapport du jury et décision** en séance plénière de la Commission de la recherche le jeudi 13 mars 2014 ; communication des résultats le vendredi 14 auprès des porteuses/porteurs de projets et directrices/directeurs d'unité.

Un montant total de 10.000 euros sera alloué pour les deux projets lauréats au prorata des engagements des partenaires (en fonctionnement et rémunération**).

***Le budget de rémunération doit être réduit au minimum dans les projets déposés.*

Mise en paiement prévue : courant avril 2014.

La somme allouée doit être dépensée avant 31/12/2014.

Tous les projets soutenus devront fournir *a posteriori* un compte-rendu qui servira aux bilans des activités de la SFR. Une présentation des résultats de recherches sera proposée lors d'un COPIL de la Maison de la création voire d'un séminaire organisé à cet effet.

**Projet « Maison de la création »
2014**

Dénomination du projet	
Porteur/ porteurs de projet	Nom Prénom Coordonnées administratives
Équipe de projet (enseignants-chercheurs concernés)	
Description du projet (2 pages au maximum)	Intérêts : Objectif : Résultats attendus :
Lien avec les grandes thématiques existantes de l'établissement: « création et médiations », « cultures et technologies »	
Unités de recherche concernées	
Partenaires externes	
Lieu(x) de réalisation des manifestations et activités	
Calendrier prévisionnel d'exécution du projet sur budget 2014.	
Évaluation du coût global du projet	
Montant demandé	
Budget détaillé pour le montant demandé	